

*Pôle communication*  
*Tél. : 24 66 40*

Mardi 12 décembre 2017

## COMMUNIQUÉ

### PROJET DE DÉLIBÉRATION DU CONGRÈS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

-----

#### Taux directeur d'évolution des dépenses hospitalières pour 2018

**Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération du Congrès qui fixe le taux directeur général d'évolution des dépenses hospitalières 2018 à 2,7 %. Il propose au Congrès de maintenir les ressources nécessaires au fonctionnement des hôpitaux à moyens constants, avec des taux de reconduction de 0 % pour le CHT et de 0,8 % pour le CHN et le CHS. Il propose également de prioriser l'enveloppe des mesures nouvelles pour la mise en fonctionnement du Pôle sanitaire de Koné (PSK) en appliquant au CHN un taux de mesures nouvelles de 35,5 % pour 2018.**

Le Congrès de la Nouvelle-Calédonie détermine annuellement le taux directeur encadrant l'évolution des dépenses hospitalières publiques. Ce taux directeur est composé d'un :

- **taux de reconduction** (qui correspond aux ressources nécessaires au fonctionnement des établissements publics d'hospitalisation à moyens constants),
- **taux de mesures nouvelles** (qui détermine le montant de l'enveloppe des mesures nouvelles que le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie est chargé de répartir entre ses établissements hospitaliers).

Depuis 2014, les comptes sociaux indiquent une forte progression du déficit rencontré par le RUAMM, qui s'explique par une stagnation des recettes et une forte progression des dépenses générées notamment par la modernisation des équipements des offres hospitalières publiques et privées, l'évolution des normes sécuritaires et la progression générale de la demande (vieillesse de la population, maladies chroniques...).

C'est pourquoi en 2016, le Congrès de la Nouvelle-Calédonie a programmé une gestion ciblée de la progression des dépenses hospitalières sur la période 2017-2022 :

1. en 2017, le taux directeur a été calculé pour financer le fonctionnement du Médipôle de Koutio et pour les trois ans à venir,
2. le programme des dépenses hospitalières 2018-2019 est dédié au financement du pôle sanitaire de Koné, au seul bénéfice du CHN et du CHS Albert-Bousquet sur cette période.

## **I. Les propositions de taux de reconduction pour l'exercice 2018**

Le projet de délibération soumis à l'approbation du Congrès consiste à appliquer un **taux de reconduction de 0,16 %** réparti ainsi :

- centre hospitalier territorial Gaston-Bourret : 0 %,
- centre hospitalier spécialisé Albert-Bousquet : 0,8 % (soit + 34,9 millions de F CFP pour le CHS Albert-Bousquet),
- centre hospitalier du nord : 0,8 % (soit + 18 millions de F CFP pour le CHN).

## **II. Les propositions de taux de mesures nouvelles pour l'exercice 2018**

Pour l'année 2018, il est proposé au Congrès de la Nouvelle-Calédonie de poursuivre les orientations fixées en 2016, lors de l'adoption du taux directeur d'évolution des dépenses hospitalières pour l'exercice 2017.

### ***1. Au niveau du CHT Gaston-Bourret***

Pour rappel, la progression du budget du CHT Gaston-Bourret a été fixée à + 3 800 millions de francs sur les exercices 2016 et 2017. Ce financement exceptionnel accordé au CHT Gaston-Bourret a été dimensionné dans le but de lui accorder les moyens nécessaires à son fonctionnement en routine sur le médipôle de Koutio (1 824 agents en 2015 contre 2 030 en 2017, soit + **206 postes en 2 ans**).

Pour le reste des évolutions qui s'inscrivent dans la planification des dépenses hospitalières fixées par le Congrès de la Nouvelle-Calédonie, le CHT Gaston-Bourret dispose encore de trois ans pour les mettre en œuvre.

### ***2. Au niveau du CHS Albert-Bousquet***

L'ouverture de l'antenne médico-psychologique (AMP) de Koné étant prévue en même temps que celle du Pôle sanitaire de Koné (PSK), une équipe de six soignants y sera affectée. La mise en œuvre de cette AMP à orientation pédopsychiatrique est prévue dès le mois de février 2018.

De manière à initier cette nouvelle décentralisation, il est proposé d'attribuer 40 millions de francs (taux de mesures nouvelles fixé à 0,95 %) pour le CHS Albert-Bousquet.

### 3. Au niveau du CHN

La réception par le CHN du PSK aura lieu courant janvier 2018. Comme pour la livraison du médipôle de Koutio, le CHN a prévu de financer, sur fonds propres, une marche à blanc, à hauteur de 80 millions de francs, qui devrait prendre fin au 1<sup>er</sup> juillet 2018. Pour rappel, ce projet permettra de transférer et de créer sur le PSK :

- 52 lits d'hospitalisation complète (chirurgie, médecine, gynécologie-obstétrique),
- 6 lits de surveillance continue,
- un accueil d'urgence,
- un SMUR,
- un plateau technique de radiologie (dont un scanner) et de biologie,
- une offre de consultation ambulatoire et d'hospitalisation de jour.

Ce nouveau dispositif d'hospitalisation demande une augmentation significative des charges de personnel du CHN (recrutement de 127 agents, soit une augmentation de 525 millions de francs en demi-année). Parallèlement, les autres charges du CHN seront impactées par l'ouverture du site (médicaments, matériel chirurgical, maintenance, eau, électricité, téléphonie, informatique, gardiennage, restauration, blanchisserie...).

**C'est pourquoi, il est proposé d'appliquer au CHN un taux de mesures nouvelles de 35,5 % pour 2018.**

L'enveloppe de mesures nouvelles 2018 est donc proposée à hauteur de **848 millions de francs, représentant un taux directeur moyen de 2,6 %** (en 2017, il était de 6,33 %, soit 1 910 millions de francs) selon la ventilation prévisionnelle suivante :

- 0 % pour CHT Gaston-Bourret,
- 0,91 % pour le CHS Albert-Bousquet (+ 40 millions de F CFP destinés à ouvrir une AMP sur Koné),
- 35,5 % pour le CHN (+ 808 millions de F CFP).

\*            \*  
                 \*  
                 \*